



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION

Rapporteure : Anne BARBET

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

22 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **VOTE** les subventions exceptionnelles ci-après :

462 € à l'association « FC OLORON CYCLISME » pour une aide exceptionnelle pour l'organisation de la course du 23 avril 2024,

200 € à l'association « TRANSMETEM » pour une aide financière à l'organisation de l'exposition "Béarn et Navarre à la Renaissance" et la journée internationale de l'histoire le 24 février,

1 000 € à l'association « COMITÉ DES FÊTES DE SAINT – GRAT ». En collaboration avec le Comité des fêtes de Sainte-Croix, une demande conjointe de subvention exceptionnelle a été déposée afin d'animer la Ville et de financer les artistes pour une soirée qu'ils organiseront le samedi 20 juillet, de 18h à 23h30, dans la rue Louis Barthou.

3 150 € à l'association « COMITE D'ACTION SOCIALE DU HAUT – BÉARN » pour une action sociale spécifique aux agents retraités d'Oloron Sainte-Marie pour l'année 2024,

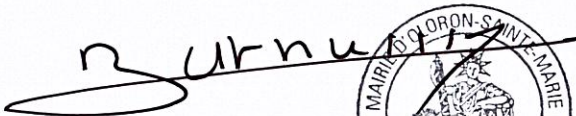

5 978 € à l'association « LA HAÛT » pour une aide à l'organisation fonctionnelle à la mise en place d'une prestation services Jeunesse.

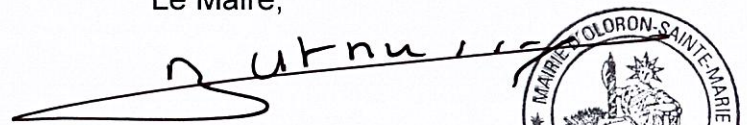
Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2024 sur la ligne 6745.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 17/07/2024


Bernard UTHURRY
